

COMMUNE DE REGUISHEIM

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2026

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Convention territoriale globale 2026-2030 avec la CAF
3. Nouveaux statuts du SIEPI et désignation des délégués
4. Décision modificative au B.P 2025
5. Informations et divers

PRESENTS	ABSENTS	PROCURATIONS A
PAULUS Frank		
BUGMANN Steve		
NDIONE Julia		
	HASSENFRATZ Eric	PAULUS Frank
	BREY Nadège	SCHWOB Philippe
BOSSERT Jean-Luc		
SCHWOB Philippe		
MEYER Sabine		
ROTH Audrey		
SCHILLER Philippe		
	CONFORTO Christine	ZIMMERLE Christelle
ZIMMERLE Christelle		
BISCHLER Philippe		
SCHMITT Yannick		
HEITZMANN Aurélia		
	WUNDERLY Christophe	SCHMITT Yannick
METZGER Fabienne		
BOEGLIN Thierry		

POINT 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

M. le Maire propose Mme Julia NDIONE en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de nommer Mme Julia NDIONE en tant que secrétaire de séance.

POINT 2 : Convention territoriale globale 2026-2030 avec la CAF

Le contrat enfance jeunesse (CEJ) liant la Caisse d'Allocations Familiales à la Communauté de communes du Centre Haut Rhin ayant pris fin le 31 décembre 2021, une convention territoriale globale couvrant la période 2022-2025 a été signée le 8 décembre 2022.

En ce qui concerne le développement du territoire, la CTG permet la mise en œuvre de mesures visant à :

Préserver le fonctionnement des services aux familles (petite enfance, accueils de loisirs, centre sociaux, espaces de vie sociale, accompagnement à la parentalité, accès aux droits, logement, handicap...) ;

Soutenir le développement d'actions prioritaires répondant à de nouveaux besoins ; Développer une stratégie partenariale pour accompagner les familles dans l'ensemble de leurs droits légaux et extra-légaux ;

Faciliter la coordination des actions et interventions sur le territoire.

Elle ouvre également droit au financement de prestations de service et de bonus territoire à destination des gestionnaires d'équipements, ainsi que d'aides à l'investissement et au fonctionnement pour des projets identifiés.

A la suite d'un diagnostic partagé et de tables rondes, un plan d'actions a été élaboré et sept grandes thématiques ont été retenues :

L'accès aux droits ;

La parentalité ;

La petite enfance ;

L'enfance ;

La jeunesse ;

Le lien social ;

Le pilotage de la CTG.

Ces axes et enjeux de développement sont déclinés en 11 fiches actions et en 26 objectifs opérationnels.

Pour la nouvelle génération de CTG, les mêmes thématiques sont reconduites, avec des possibilités d'évolution chaque année.

La convention territoriale globale est signée également par les maires. En effet, si l'échelle de l'intercommunalité est celle qui est retenue pour la signature, les communes sont intégrées dans la démarche en raison de leurs compétences propres, de leur connaissance du territoire et de leur engagement.

Après délibération,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

-se prononce favorablement sur le principe de la convention territoriale globale du Centre Haut-Rhin couvrant la période 2026-2030 ;

-autorise le Maire à signer ladite convention territoriale globale 2026-2030

POINT 3 : Nouveaux statuts du SIEPI et désignation des délégués

Vu la délibération du 10 juillet 2025 validant l'adhésion de la commune au SIEPI emportant transfert des compétences eau et assainissement ;

Suite à la volonté de la commune de transférer ses compétences Eau et Assainissement au SIEPI à compter du 1^{er} janvier 2026, il convient désormais d'adopter les nouveaux statuts faisant état de l'adhésion de la commune.

En outre, il convient de désigner les représentants de la commune qui seront amenés à représenter les intérêts de notre commune dès le 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au prochain renouvellement municipal. Selon les dispositions des nouveaux statuts, il convient de désigner 2 titulaires et 1 suppléant.

C'est pourquoi, il vous est proposé de désigner :

Titulaires	Suppléant
M. Frank PAULUS	M. Christophe WUNDERLY
Mme Sabine MEYER	

M. Yannick SCHMITT souhaite être titulaire.

Mme Sabine MEYER n'a rien contre le fait de devenir suppléante

Après délibération,

VU les nouveaux statuts du SIEPI ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **valide** les nouveaux statuts du SIEPI, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 17 septembre 2025.

- **désigne** les représentants suivants à compter du 1^{er} janvier 2026 pour représenter la commune au sein du SIEPI :

Titulaires	Suppléant
M. Frank PAULUS	
M. Yannick SCHMITT	Mme Sabine MEYER

autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires.

POINT 4 : Décision modificative au B.P 2025

Des crédits budgétaires sont à ajuster sur l'exercice 2025.

Est soumise au conseil municipal la décision modificative suivante :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
60612 (011): Énergie – Électricité	2 503,00€	73212 (73): Dotation de solidarité communautaire	56 173,96€
6068 (011): Autres matières et fournitures	5 937,00		
615221 (011): Bâtiments publics	9 150,00		
627 (011): Services bancaires et assimilés	1,96		
6283 (011): Frais de nettoyage des locaux	9 095,00		
6450(012): Charges de sécurité sociale	17 000,00		
6553 (65): Service d'incendie	6 000,00		
7392221 (014): Fonds de péréquation des ressources comm et intercom	6 487,00		
Total Dépenses	56 173,96€	Total Recettes	56 173,96€

M Thierry BOEGLIN s'interroge sur le dépassement du compte 6450

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de valider cette décision modificative.

POINT 5 : Informations et divers

-Mme Julia NDIONE informe qu'il y a 18 nouveaux inscrits à l'école maternelle pour 13 départs vers l'école élémentaire

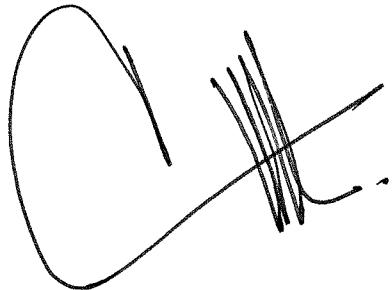
-M. Steve BUGMANN informe que l'installation des caméras de vidéosurveillance reviendra moins cher que prévu au devis. Il propose d'affecter la somme économisée à des travaux à faire rue du Syndicat, notamment l'installation d'un luminaire.

M. Yannick SCHMITT se demande si cette opération est légale et s'il ne faut pas plutôt modifier le marché initial relatif à la vidéosurveillance.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 19h50

Réguisheim, le 20 janvier 2026

Le Maire,
Frank PAULUS

A handwritten signature in black ink. It begins with a large, open circle on the left, followed by a series of vertical, wavy lines and a diagonal line extending towards the right.